

## GTMA

### Compte rendu de la réunion du 12 mai 2021 Secrétariat permanent CTC

#### Présents :

Alban Cogrel (FAMDT) ; Pierre-Henri Frappat (Zone Franche) ; Gregory Jurado (Grands Formats) ; Véra Bezsonoff (Fédélima) ; Jean-Christophe Aplincourt (Fédélima) ; Thibault Roy (CMF) ; Fabrice Hubert (Arts vivant et départements) ; Frédéric Voyer (Arts vivant et départements) ; Gaëlle Mogentale (Arts vivants et départements) ; Cédric Hardy (Arts vivants et départements) ; Fabrice Laborie (CNM) ; Pierrette Betto (CNM) ; Florent Teulé (le RIM) ; Catherine Delpéuch (région Nouvelle-Aquitaine) ; Frédéric Vilcocq (région Nouvelle-Aquitaine) ; Lucie Vinatier (région Pays-de-la-Loire) ; Vianney Marzin (Le Pôle) ; Ludivine Ducrot (Grand Bureau) ; Nadèhe Staebler (Occitanie en Scène) ; Georges Mira (région Occitanie) ; Fabrice Richard (région Occitanie) ; Vincent Mazer (région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur) ; Lucas Blaya (région Normandie) ; Marina Parks (RMAN) ; Bertrand Lanciaux (ANESCAS) ; Juliette Rouillon-Durup (DRAC Occitanie) ; Valérie Bruas (DRAC Occitanie) ; Christophe Ernoul (DRAC PACA) ; Françoise Turin-Arnaud (DRAC PACA) ; Mélanie Ozouf (DRAC Normandie) ; Chantal de Romance (DRAC Nouvelle Aquitaine) ; Thibaut Losson (DRAC Ile-de-France) ; Marie Bachellez (DGMIC) ; Anne Lefevre (DDPPT/DGCA) ; Anne-Claire Rocton (SICA/DGCA) ; Elsa Freyheit (DM/DGCA) ; Marina Watremez (DM/DGCA).

**Marina Watremez (DGCA)** excuse Dominique Muller, délégué à la musique et Stéphane Werchowski, délégué-adjoint, qui ne pourront assister à cette réunion. Elle rappelle les points prévus à l'ordre du jour.

#### 1. Présentation par le SSGT (sous-groupe de travail) Solima des propositions d'évolution du vademecum SOLIMA

**Marina Watremez (DGCA)** recontextualise le travail présenté. Le texte cadre SOLIMA a été revu et publié en annexe de l'arrêté du label « scènes de musiques actuelles – SMAC ». Dans ce cadre, il a été convenu dans la foulée de cette publication du nouveau texte d'actualiser le vademecum de 2013. Pour mener ce travail, un sous-groupe de travail a été constitué avec Cédric Hardy (Arts vivants et départements), Vera Bezsonoff (Fedelima), Sébastien Cornu (personnalité qualifiée de la fedelima), Anne-Claire Rocton et Marina Watremez (DGCA).

Beaucoup d'éléments du vademecum de 2013 ont été intégrés au nouveau texte SOLIMA afin de préserver une cohérence et ainsi le rendre plus lisible. Le projet de texte présenté tient compte de cela.

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** explique que le document présenté est issu d'un travail collectif du sous-groupe de travail. Il s'agit d'une base de travail. Il a été convenu de garder la trame existante avec des fiches pratiques. Le document contient d'abord un texte général avec un principe de préambule, les objets et attendus du SOLIMA, les composantes de la méthode de travail SOLIMA et enfin la mise en œuvre. Afin d'être plus « pratico-pratique », le texte est accompagné de fiches thématiques : l'initiative, le territoire, l'observation, l'évaluation et le pilotage et l'animation.

Ce sont les sujets qui reviennent très régulièrement c'est pourquoi un focus a été fait dans une fiche dédiée.

En ce qui concerne l'évaluation des SOLIMA, il apparaît indispensable d'évaluer le travail mené, tout autant que ses résultats. Il convient d'évaluer la méthode et ce qu'elle a permis de générer, les deux sont indissociables.

L'objectif de ce document est d'accompagner les personnes qui s'interrogent sur cette méthode et souhaitent éventuellement la mettre en place. En ce sens, il pose un cadre général et générique. Il a vocation à servir à tous.

**Véra Bezsonoff (Fedelima)** ajoute que ce texte est l'occasion de préciser les choses. Les membres du GTMA sont invités à faire part de leurs commentaires, ajouts ou compléments.

**Jean-Christophe Aplincourt (Fedelima)** souhaiterait quelques modifications :

- dans le préambule dans la partie précaution préalable, il convient de rajouter que le SOLIMA est un lieu de définition de l'intérêt général ;
- dans la 3ème partie du texte dans le paragraphe « comprendre », il souhaiterait ajouter « l'interconnaissance et la réflexion entre acteurs » et permettre de « dégager des perspectives » ;

**Fabrice Hubert (Arts vivants et départements)** souhaite saluer le travail mené. Le document présente bien les choses. Il n'a pas de remarque particulière.

**Thibault Roy (CMF)** souhaiterait que les établissements d'enseignements artistiques figurent précisément dans le préambule au niveau des opérateurs.

**Juliette Rouillon-Durup (DRAC Occitanie)** précise que lorsqu'on regarde les territoires où il y a un SOLIMA, on constate qu'ils se sont arrêtés quand on a considéré qu'il y avait une avancée ou un aboutissement or la démarche est pérenne et il faut la continuer. Elle signale que c'est difficile de convaincre de continuer. Il serait souhaitable d'insister sur ce point.

**Pierre-Henri Frappat (Zone Franche)** estime qu'il faut davantage faire inter-agir et faire communiquer les SOLIMA entre eux. Il conviendrait d'imaginer des modes de transmissions d'information, des passerelles afin de faciliter ces échanges nécessaires. La question d'une ressource partagée pour les SOLIMA se pose.

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** répond aux différents points :

- le SOLIMA n'est pas un lieu mais un espace. On va prendre en compte la remarque en évitant le mot « lieu » ;
- pas de souci pour les ajouts dans le paragraphe « comprendre »
- effectivement, les lieux d'enseignement artistique n'apparaissent pas en tant que tels, il faut les rajouter. Pour être plus stratégique et plus juste, **Marina Watremez (DGCA)** propose de rajouter l'enseignement initial et supérieur parmi les acteurs de la filière et non dans les opérateurs.
- le SOLIMA est un outil de politique publique et pas une réponse à une commande quelle qu'elle soit. On va renforcer ce point.
- En ce qui concerne la ressource partagée, c'est un vrai sujet. Il serait sans doute pertinent de réactiver un portail SOLIMA avec la possibilité de partager les retours d'expérience, une cartographie, des contacts, une bibliographie.....que chacun pourrait alimenter.

**Juliette Rouillon-Durup (DRAC Occitanie)** indique que des territoires ont eu des idées de bibliographies qui pourraient constituer une bonne ressource. Par ailleurs, il serait utile de rendre compte des concertations qui ont copié la méthode SOLIMA sans prendre le nom.

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** signale que l'administration centrale n'a pas forcément toutes les informations par conséquent la DGCA est tout à fait favorable à la remontée d'informations sur des initiatives. En revanche, il faut que ce soit très clair dans les informations données pour éviter les confusions.

**Alban Cogrel (FAMDT)** propose d'ajouter les fédérations nationales dans la fiche initiative, car elles aussi sont présentes sur les territoires. En ce qui concerne la question territoriale, comment on pointe cette logique de construction inter-territoriale dans l'évaluation ? Les acteurs sont dans des logiques de construction de dynamiques mais celles-ci sont connectées à des enjeux supra-territoriaux. Il faut le pointer car cela participe des constructions de politiques publiques. Il interroge la DGCA sur la mise en place de formation sur le SOLIMA.

Les membres du GTMA sont d'accord pour ajouter les fédérations nationales dans les initiateurs potentiels d'un SOLIMA.

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** répond qu'il ne faut pas se tromper. La question posée la ressource et du partage d'expérience est celle de l'entraide. Il convient effectivement de poser des liens. En ce qui concerne la question sur la formation qui semble correspondre à un besoin, il pourrait y avoir une réflexion en inter-fédérations pour former et accompagner les personnes.

**Alban Cogrel (FAMDT)** ajoute que ce type de formation doit s'inscrire dans une logique d'observation des dynamiques. Est-il possible de participer à la ressource existante sur le site du Ministère et participer ainsi d'un transfert de savoir-faire ? Dans le processus de formation, il faut également quelque chose de dynamique.

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** répond que cela relève d'une formation partagée dynamique. Pour permettre cela, il faudrait partir de ce qui s'est fait sur un territoire pour être en lien avec la réalité. Il faut travailler les récits : comment cela s'est passé (bilan) ? Le vademecum pose les principes mais pas le récit.

**Cedric Hardy (Arts vivants et départements)** indique que cette question est celle des communs. On a travaillé un vademecum sans avoir un bilan réel. Avant de passer à une logique de formation, il faut voir ce qui s'est passé. Comment on s'organise avec le Ministère de la culture pour construire des communs ?

**Marina Watremez (DGCA)** indique que la ressource du Ministère sur les SOLIMA est largement accessible. La question en creux est celle de la constitution de cette ressource.

**Cedric Hardy (Arts vivants et départements)** se demande si la page dédiée sur le site du Ministère est la solution. Comment mettre en œuvre une ressource accessible à tous ? Comment la « reverse »-t-on au pot commun ? Comment valorise-t-on ce qui est fait par les acteurs au quotidien et ce que l'on partage pour que ce soit utile de Dunkerque à Marseille ?

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** précise que les modifications ont été apportées au regard des expériences personnelles, de manière empirique. Il n'existe pas de bilan global : est-ce une erreur ? Comment fait-on un travail commun ? Comment on se l'approprie tous et à quel endroit ?

**Juliette Rouillon-Durup (DRAC Occitanie)** ajoute qu'il y a également la question des équipes de musiques actuelles. On voit que le champ s'élargit dans le vademecum or les ensembles et équipes de musiques actuelles font très peu de demandes pour les aides des DRAC (aides déconcentrées du spectacle vivant). Elle s'interroge beaucoup sur la faible présence des musiques actuelles. Ce sont des questions connexes qui ne sont pas inscrites jusqu'alors dans les SOLIMA et qui sont importantes.

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** répond que la DGCA va faire au mieux pour répondre aux différentes questions et enjeux posés. Il faut réfléchir aux relais en matière de ressource et à la manière dont on traite l'information, l'inter-expérience.

Il ne faut pas hésiter à faire remonter les informations quand vous en avez.

Elle demande aux membres du GTMA si, en dehors des quelques demandes de modifications, le texte du vademecum est acté ?

Le texte est validé par les membres du GTMA.

**Alban Cogrel (FAMDT)** indique aux membres du GTMA pour information que l'UFISC, dont sa fédération est membre, mène actuellement une étude sur tous les schémas d'orientation, CTAP (conférence territoriale pour l'action publique), Coreps, concertation, SOLIMA, etc sur l'ensemble des disciplines. Ce travail soulève beaucoup de questions. Le rendu est prévu en fin d'année ou début 2022. Le document final sera assorti des préconisations.

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** signale que c'est important de faire les liens entre les méthodes existantes cependant, il ne faut pas entraîner de confusion car toutes ne sont pas au même endroit. Il faut être attentif au fait de bien poser les choses et clarifier les sujets. L'enjeu est d'appréhender plus facilement tous les dispositifs existants afin d'en avoir une meilleure connaissance.

**Vianney Marzin (Le Pôle)** indique que le Pôle est très impliqué sur des démarches de concertation et regrette de ne pas avoir été invité sur ce sujet.

## 1. **Élaboration d'une méthode de travail commune sur l'évaluation des Contrats Régionaux de Filière (CRDF) musiques actuelles**

Anne-Claire Rocton (DGCA) annonce que la présentation du travail qui est en cours va se faire à plusieurs voix. Le document de travail qui a été envoyé est issu d'un premier travail collectif avec le CNM. En effet, ce dernier a sollicité la DGCA à réfléchir ensemble à une méthode d'évaluation des contrats régionaux de filière (CRDF). Le document de travail présenté est issu de cette réflexion DGCA/CNM. Il s'agit maintenant de partager cette réflexion avec vous pour vous accompagner au mieux dans l'évaluation des CRDF.

S'agissant de la méthode, la DGCA, le CNM et un représentant des DRAC ont travaillé en petit comité pour envisager un cadre commun et parallèlement la DGCA a fait 2 réunions avec les conseillers en DRAC afin qu'ils puissent faire part de leurs problématiques régionales en matière d'évaluation.

A ce stade du travail, on attend des parties prenantes présentes aujourd'hui, une approche plus opérationnelle.

**Marina Watremez (DGCA)** rappelle d'une méthode nationale d'évaluation participative et partagée des contrats régionaux de filière au sein du GTMA, qui est le lieu d'observation et d'évaluation nationale des CRDF, avait été présentée et adoptée en GTMA en janvier 2020. Ce document est la suite du travail engagé et décline selon les mêmes principes, une méthode commune d'évaluation participative et partagée des CRDF au niveau territorial.

**Pierrette Betto (CNM)** ajoute que la temporalité est différente pour chaque contrat régional de filière. Il ne faut pas attendre d'arriver à la fin du contrat régional pour envisager l'évaluation. L'enjeu est d'avoir une vision globale sur l'ensemble du territoire. Elle ajoute que le travail présenté a été mené conjointement DGCA-DRAC-CNM.

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** présente le document :

- A : tout d'abord on reprend la méthode participative et partagée déjà validée comme principe général ;
- B : on décline les objectifs recherchés : communs, spécifiques et futurs ;
- C : une partie opérationnelle avec les thèmes évalués. Les indicateurs en gras dans le document sont ceux qui au regard des différents échanges DGCA/DRAC/CNM sont apparus comme incontournables et indispensables. C'est précisément sur cette partie qu'on a besoin des différents retours de chacun.

**Pierrette Betto (CNM)** précise que les thèmes indiqués dans le tableau n'ont pas forcément la même importance mais cela n'apparaît pas dans le tableau.

**Vianney Marzin (Le Pôle)** indique qu'il faut prendre les CRDF comme ils sont et dans certaines régions, les acteurs sont signataires.

**Pierrette Betto (CNM)** répond qu'il n'y a pas deux types de CRDF. Le fait que qu'un réseau soit signataire ou non ne présage pas de la tournure du CRDF.

**Vianney Marzin (Le Pôle)** estime la partie A incomplète.

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** répond que comme l'a dit Pierrette Betto auparavant, il n'y a pas deux types de CRDF. Il faut être prudent dans la manière dont on présente les choses. Elle rappelle qu'il s'agit d'un outil de politique publique.

**Frédéric Vilcoq (région Nouvelle-Aquitaine)** estime que ce document présente une vision pyramidale qui est contraire à la logique des CRDF. On est loin de l'évaluation partagée. I

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** précise que la DGCA et le CNM ont hésité à présenter quelque chose. Il s'agit d'un document de travail qui est une proposition de trame qui n'est pas du tout finie. Il ne s'agit pas du tout d'un document « ficelé ».

**Frédéric Vilcoq (région Nouvelle-Aquitaine)** estime que ces CRDF ne sont pas les CRDF de l'État et du CNM. Les collectivités comme La Nouvelle Aquitaine ont été moteurs. Il est étonné qu'il n'y ait pas eu une rencontre avec les collectivités territoriales signataires de CRDF.

**Pierrette Betto (CNM)** précise qu'elle partage ce qui est dit. L'idée du travail présenté est de proposer un tronc commun à tous les CRDF pour l'évaluation.

**Jean-Christophe Aplincourt (Fedelima)** signale que le sujet important est l'articulation des CRDF avec les politiques de droit commun. Le CRDF peut constituer une zone d'expérimentation et d'extension du périmètre à des acteurs ignorés jusqu'alors. La question est celle de la suite qui est donnée. Par exemple, quand on aide les radios associatives, peu soutenues, est-ce qu'on est encore dans l'expérimentation ou les collectivités et l'État prennent en compte ces acteurs dans leurs politiques ?

**Vincent Mazer (région PACA)** indique qu'en PACA, la convention de partenariat a évolué en CRDF. Il fait part de difficulté à créer des espaces de dialogue (comité stratégique, concertation...). Il précise que le CRDF, ce n'est effectivement pas seulement des appels à projets, mais il n'y a pas assez de moyens (temps, humain, financier...) pour que cette co-construction soit opérante dans la réalité. Il fait part d'une difficulté de mise en œuvre et ce d'autant plus dans le contexte actuel où les structures et le réseau sont en difficulté.

**Florent Teulé (Le RIM)** estime qu'en termes de méthode, il aurait fallu associer les différentes parties prenantes plus tôt car cela suppose qu'on définit des méthodes communes. Le besoin d'une évaluation nationale existe mais comment est-elle réalisée et portée ? Il y a un besoin d'avoir une animation nationale des CRDF, des temps communs, des rassemblements. En ce qui concerne l'ambition de la démarche et ses difficultés de mise en œuvre : qui porte l'évolution ? avec quels moyens ? Il convient d'aller au-delà d'un document cadre avec une animation nationale et des moyens. La région Nouvelle-Aquitaine a proposé d'accueillir ce temps d'évaluation nationale.

En ce qui concerne la Normandie, **Lucas Blaya (région Normandie)** signale que la démarche est active et qu'il y a 6 signataires pour le CRDF. A ce titre, il s'interroge sur la gouvernance. Il aurait également aimé être associé plus en amont, pour lui il est difficile de se positionner sur un document non lu et non reçu suffisamment tôt. Il est tout à fait d'accord pour discuter le cadre et la méthode

**Georges Mira (région Occitanie)** ajoute qu'il est difficile de prendre du recul quand on n'a pas pu prendre vraiment connaissance du document. Il y a besoin d'évaluation et c'est une question qui est au cœur des discussions des comités stratégiques. Il aurait également aimé être associé en amont. Des questions qui se posent sur la mise en œuvre : comment se parle-t-on ? Comment on travaille concrètement ? Comment les représentants des territoires sont associés. Il est important de réfléchir à une mise en œuvre qui connecterait plus facilement DRAC et collectivités territoriales ; Il est important de voir comment les CRDF ont répondu à un besoin, à des besoins : dans la continuité ? En complémentarité ? Ou en opposition par rapport à l'existant ? Il insiste sur le besoin d'avoir des échanges entre les territoires. Il convient d'avoir une analyse de pratique sur la manière de conduire les CRDF et leur processus.

**Fabrice Richard (région Occitanie)** ajoute qu'on se rend bien compte sur les territoires que le portage et l'animation du CRDF conditionnent l'évaluation. Il est d'accord pour fixer les règles du jeu car c'est nécessaire mais la traduction opérationnelle est plus complexe sachant qu'il y a des disparités et des spécificités donc une différenciation territoriale importante.

**Florent Teulé (Le RIM)** il y a une forte dimension qualitative dans l'évaluation. Le renouvellement des bénéficiaires est assez simple à mettre en place. Au-delà de l'évaluation, il y a un besoin

d'échange de pair à pair, en direct.. Cela pose la question de l'animation de cette démarche nationale. Il faut trouver une ambition collective au niveau national en s'appuyant sur les fondamentaux du document qui sont bons et voir comment on les traite.

**Vianney Marzin (Le Pôle)** indique qu'il faudrait mettre un objectif qui permette de contextualiser le CRDF à la fois au niveau territorial et au niveau institutionnel. Il faut également contextualiser au regard des appels à projets et de la structuration. Des choses existent sur les territoires.

**Alban Cogrel (FAMDT)** indique qu'il y a un axe transversal sur les politiques publiques et un autre sur les outils de cette politique publique. Les deux discussions de cette matinée font sens et mettent en avant l'importance de la mise en commun.

**Pierrette Betto (CNM)** rappelle qu'en ce qui concerne les temps d'échanges, on a amorcé la démarche aux BIS en 2020. Elle estime que les différents intervenants ont raison, on a été accaparé par le contexte sanitaire. Il faut reprendre cette dynamique. Au niveau des moyens, le CNM a une équipe identifiée de 3 chargés de missions pour les CRDF, il a développé les moyens financiers sur les CRDF et pour payer des prestataires sur les territoires. On peut faire une évaluation en faisant appel à des forces vives externe sur le territoire comme la Bretagne. Sur le sujet des radios, le CNM réfléchit pour voir quelles interventions peuvent être faites en direction des radios.

**Florent Teulé (le RIM)** trouve dommage que le CNM construise sa doctrine sur les médias sans contribution des territoires.

**Pierrette Betto (CNM)** répond que c'est un sujet complexe et sensible. Il y a un travail du CNM avec la DGMIC, Ferarock, réseau campus, une radio et une web radio pour étudier combien de radios ont été aidées dans le cadre des appels à projets « coopération ».

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** explique qu'il y a 3 entrées :

- les territoires
- l'organisationnel et le structurel
- les thématiques.

Le sujet capital c'est comment on anime les CRDF au niveau national en conservant/préservant le côté territorial. Qu'est-ce qu'on propose comme cadre commun ? Qu'est-ce qu'on veut regarder ? Comment on veut le regarder ?

La gouvernance et l'animation ne sont pas toujours identiques. Il faut en tenir compte.

Entre ce qui était porté initialement et ce qui a été fait, il y a un réel décalage. On est assez loin de ce qui avait été imaginé. Pourquoi ?

Il faut un cadre général et générique avant de rentrer dans la technicité. On a d'abord travaillé avec les régions dont les CRDF se terminent en 2021.

En ce qui concerne l'interconnaissance entre les acteurs, les territoires vous le faites déjà. Il est important de mettre en avant les spécificités par CRDF et territoire : radio, émergence, évolution continue... comment cela évolue. Il est également important d'identifier les entrées où on dépasse le champ culturel.

Comment on développe ce travail pour avoir une unité cohérente au niveau national de manière à avoir un discours qui pose une démarche nationale et générale tout en mettant en avant les spécificités territoriales ?

En ce qui concerne l'animation, il faudrait faire un point spécifique sur ce sujet.

**Vianney Marzin (Le Pôle)** demande à ce que le document présenté en séance soit envoyé aux participants du GTMA pour permettre un débat sur la question de l'évaluation.

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** interroge les représentants des collectivités territoriales sur leur vision et leurs souhaits pour l'organisation des discussions avec les collectivités territoriales ?

**Frédéric Vilcoq (région Nouvelle-Aquitaine)** propose qu'une réunion avec le Ministère de la culture, le CNM et l'ensemble des régions signataires d'un CRDF soit organisée en septembre, en région (La Nouvelle-Aquitaine réitère son invitation pour que cela se fasse sur son territoire) pour

débattre collectivement de cet outil : de leur évolution globale, de leur méthode d'évaluation, de leur lien aux SOLIMA et les autres schémas territoriaux, du travail inter-filière....

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** indique qu'il y a une période de réserve jusqu'au 27 juin. Elle estime qu'il y a besoin d'une autre réunion en amont de manière à avancer sur le document avant l'été. Elle rappelle que le document est une étape de travail et qu'il est nécessaire que les DRAC soient associées aux réflexions.

**Lucas Blaya (région Normandie)** indique qu'il est important d'aller sur un tronc commun et qu'on peut effectivement travailler en amont d'une réunion plénière entre techniciens. Un retour sur le document sera fait dès que celui-ci sera envoyé.

**Juliette Rouillon-Durup (DRAC Occitanie)** estime qu'il faut préparer le travail au niveau régional avec des rencontres politiques. Le travail en amont est nécessaire.

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** propose de tenir un nouveau GTMA sur le sujet début juillet de manière à pouvoir amorcer la rentrée sur :

- l'évaluation des CRDF ;
- l'animation de cette évaluation.

Le document sera envoyé aux participants, sous réserve d'un accord commun DGCA/CNM et il faudra faire des retours en amont de la prochaine réunion début juillet.

**Alban Cogrel (FAMDT)** demande quelle est la place des acteurs dans cette logique de travail. Si on respecte les principes de co-construction, il convient de les associer.

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** répond que les acteurs sont parties prenantes sur les territoires. Ils doivent évidemment être associés, car ils sont porteurs d'une expérience et d'un savoir-faire. On se situe au-delà de la réunion politique demandée par les collectivités territoriales. Il faut travailler en simultané sur la niveau national et territorial, trouver une porosité entre les deux sans déstabiliser.

**Vincent Mazer (région PACA)** indique que les retours des différents opérateurs du territoire sur le CRDF PACA sont positifs. Il permet de réfléchir et d'animer la filière sur différents sujets (AAP, RSE...) et même au-delà du champ culturel.

**Pierre-Henri Frappat (Zone Franche)** estime qu'il y a besoin d'outils pour aider à construire la démarche. À ce titre, il souhaite qu'on ait un regard sur ce qui existe et comment cela fonctionne pour avoir une vision la plus complète possible pour mieux appréhender les choses.

**Anne-Claire Rocton (DGCA)** constate qu'il y a une accélération des démarches sur les territoires et qu'il est important d'arriver à articuler l'existant et ce qui est à venir. Elle indique que :

- la DGCA, les DRAC et le CNM vont voir comment elles s'organisent ensemble pour envoyer un document très rapidement ;
- une fois le document envoyé, il est important que les différentes parties prenantes des territoires envoient leurs remarques ;
- pour avancer sur les deux entrées posées : l'évaluation des CRDF et l'animation nationale de celle-ci, une proposition de date pour un prochain GTMA sera envoyée pour la semaine du 5 juillet.

La séance se termine.